



Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac
Reprise de la dixième session, Panama (Panama), 5-10 février 2024

JOURNAL

N° 1 – Lundi 5 février 2024

Le Journal ne constitue pas un compte rendu officiel des travaux de la Conférence des Parties.

Heure	Réunion	Salle
10 h 00-13 h 00	Ouverture de la session et première séance plénière	Salle America 1/2, premier étage
15 h 00-18 h 00	Deuxième séance plénière	Salle America 1/2, premier étage

Réunions régionales informelles et réunions de coordination de l'Union européenne

08 h 00-09 h 00	Réunion de coordination de l'Union européenne (<i>à huis clos</i>)	Salle Canal 1, rez-de-chaussée
8 h 30-9 h 30	Groupe régional de l'Afrique	Caribe 6/7, rez-de-chaussée
8 h 30-9 h 30	Groupe régional des Amériques	Caribe 4/5, rez-de-chaussée
8 h 30-9 h 30	Groupe régional de la Méditerranée orientale	Pacifico 3, rez-de-chaussée
8 h 30-9 h 30	Groupe régional de l'Asie du Sud-Est	Caribe 1/2, rez-de-chaussée
8 h 30-9 h 30	Groupe régional du Pacifique occidental	Caribe 3, rez-de-chaussée
09 h 00-09 h 45	Groupe régional de l'Europe	ISTMO 1/2/3, premier étage
13 h 00-14 h 00	Réunion de coordination de l'Union européenne (<i>à huis clos</i>)	Salle Canal 1, rez-de-chaussée
18 h 00-19 h 00	Réunion de coordination de l'Union européenne (<i>à huis clos</i>)	Salle Canal 1, rez-de-chaussée

Autres réunions

08 h 30-08 h 50 et 18 h 00-18 h 20	Points de presse quotidiens	Pacífico 5, rez-de-chaussée
	Réunions parallèles :	
13 h 30-14 h 45	Tout le monde a un rôle à jouer : promouvoir une approche multisectorielle de la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS	Caribe 1/2, rez-de-chaussée
13 h 30-14 h 45	Vers une génération sans fumée : options pour rendre le tabac et les produits connexes moins attrayants	Caribe 3, rez-de-chaussée
13 h 30-14 h 45	Application de l'article 5.3 de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac	Caribe 4/5, rez-de-chaussée

Réunion du Bureau

18 h 15-18 h 45	Réunion du Bureau de la Conférence des Parties (<i>à huis clos</i>)	ISTMO 4, premier étage
-----------------	---	------------------------

Réception

19 h 00-22 h 00	Réception organisée par le Gouvernement du Panama	Hall d'entrée, rez-de-chaussée
-----------------	---	--------------------------------

Programme de travail**Première séance plénière** 10 h 00 – Salle des plénières, salle America 1/2, premier étage**Point 1** Ouverture de la session

Point 1.1 Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Documents FCTC/COP/10/1, FCTC/COP/10/1 (annoté) et FCTC/COP/10/1 Add.1

Point 1.2 Pouvoirs des participants

*Document FCTC/COP/10/2***Point 2** Demandes de statut d'observateur à la Conférence des Parties*Document FCTC/COP/10/3***Deuxième séance plénière** 15 h 00 – Salle des plénières, salle America 1/2, premier étage**Point 1 (suite)** Cérémonie d'ouverture**Point 3** Débat de haut niveau**Point 4** Intervenants invité(s), le cas échéant**Point 5** Présentation des progrès mondiaux dans la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS, suivie d'un débat général*Document FCTC/COP/10/4*

Application mobile de la dixième session de la Conférence des Parties

L'application WHO Events pour smartphone et pour ordinateur est maintenant disponible pour la dixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac. Elle permet d'accéder de façon sécurisée aux documents officiels, aux documents fondamentaux et à toutes les informations pratiques dont les participants et les participantes ont besoin pour prendre part à la dixième session de la Conférence des Parties. Pour plus d'informations, consultez le [Guide de démarrage rapide de l'application](#), envoyez un courriel à l'adresse fctcappsupport@who.int ou rendez-vous au stand de l'application sur place si vous avez besoin d'aide.

Médias sociaux

Les délégués et les déléguées sont invités à diffuser dans les médias sociaux des informations sur la dixième session de la Conférence des Parties et sur la Convention-cadre, y compris sur l'importance de sa mise en œuvre. Hashtags officiels : il est recommandé d'utiliser le hashtag #COP10FCTC sur X, sur Facebook ou sur d'autres réseaux sociaux.

Questions de procédure

Pour présenter une motion d'ordre, demander un droit de réponse ou présenter une motion de procédure en application du Règlement intérieur de la Conférence des Parties, un membre de délégation doit envoyer un message au +41 79 595 97 43 par SMS ou sur WhatsApp. Ce numéro est opérationnel pendant les séances et doit être utilisé exclusivement pour les motions d'ordre, les demandes de droit de réponse ou d'autres motions de procédure. Les messages seront transmis rapidement au Président ou à la Présidente.

Courriels utiles

Séance plénière : cop10-mop3@who.int

Commission A : fctcComA@who.int

Commission B : fctcComB@who.int

Badges

Les participantes et les participants pourront retirer leur badge avant l'ouverture de la session au bureau des inscriptions situé au rez-de-chaussée du Centre de congrès de Panama. Le bureau des inscriptions sera ouvert :

- du lundi 5 février au vendredi 9 février, de 8 heures à 18 heures ;
- le samedi 10 février, de 8 heures jusqu'à la clôture de la session.

Un service de navette gratuit sera disponible entre les hôtels officiels et le Centre de congrès de Panama.

Annonces

Dispositions concernant la conduite des discussions en séance plénière et pendant les séances des Commissions A et B

Pour la conduite des séances plénières, un système inspiré des feux de circulation permettra de contrôler les temps de paroles des délégués et des déléguées. Les déclarations en séance plénière sont limitées à trois minutes (330 mots) en cas d'intervention à titre individuel et à quatre minutes (440 mots) en cas d'intervention au nom d'une Région de l'OMS.

Les délégations souhaitant prendre la parole lors du débat général sont invitées à en informer le Secrétariat de la Convention dès que possible par courriel à l'adresse : cop10-mop3@who.int, en indiquant comme objet « Demande de déclaration au débat général ». Les délégations sont encouragées à intervenir par Région ou par groupe plutôt qu'individuellement.

Interventions

Veuillez remettre le texte de toute intervention aux messagers qui viendront le chercher à votre siège une fois que vous aurez pris la parole, ou bien envoyer le texte de votre intervention par courriel, le cas échéant, à l'adresse fctrecords@who.int.

Interprétation et déclarations

L'interprétation est assurée dans les six langues officielles des Nations Unies (l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe). Les délégués et les déléguées sont priés d'envoyer le texte de leur déclaration à l'adresse interpret@who.int au moins 30 minutes à l'avance. Cela ne les empêche pas de s'écarter du texte qu'ils auront fourni au moment de leur intervention, mais facilite la clarté et la fiabilité de l'interprétation dans les langues officielles. Lors de l'envoi de la déclaration par courriel merci de préciser, en objet du message et dans le titre de la déclaration jointe, le nom du pays ou du groupe, la séance (par exemple « plénière », « Commission A » ou « Commission B ») et le point de l'ordre du jour auquel se rapporte l'intervention. Les délégués et les déléguées sont priés de respecter un débit de parole normal. Un débit de parole rapide risque de nuire à la clarté et à l'exactitude de l'interprétation. Les déclarations soumises à l'avance sont considérées comme confidentielles et, aux fins des actes officiels, c'est l'intervention telle qu'elle a été prononcée qui fait foi.

Distribution des documents

Les documents pour la session peuvent être téléchargés [ici](#). Les délégués et les déléguées doivent prendre leurs dispositions pour imprimer leurs documents si nécessaire.

Un portail de documentation en ligne sécurisé et restreint est disponible sur la page Web consacré à la dixième session de la Conférence des Parties pour permettre aux délégués et aux déléguées d'accéder à la documentation des sessions à l'aide d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe qui leur seront communiqués par le Secrétariat de la Convention.

Réservations de salles

Les locaux pouvant accueillir les réunions bilatérales ou privées sont en nombre limité. Sur demande, des salles peuvent néanmoins être affectées par le Secrétariat de la Convention pour certaines réunions. Malheureusement, l'interprétation ne pourra pas être assurée pour ces réunions. Les demandes seront traitées dans l'ordre d'arrivée.

Les demandes de salle de réunion doivent être envoyées au Secrétariat de la Convention dès que possible – au plus tard 24 heures avant la réunion – à l'adresse cmpmail@who.int, en indiquant la date et l'heure de la réunion, la durée de la réunion, le nombre de participantes et de participants et le nom de l'organisateur (Partie ou observateur).

Liste des participants et des participantes

La liste provisoire des participants et des participantes sera disponible sur le site Web de la Convention-cadre de l'OMS à l'ouverture de la session. Cette liste sera établie sur la base des pouvoirs en bonne et due forme remis au Secrétariat de la Convention jusqu'au dimanche 4 février à midi. En cas de changement officiel des coordonnées et de la composition d'une délégation, le Secrétariat de la Convention demande qu'il soit apporté directement dans le système d'inscription.

Services disponibles au Centre de congrès

Bureau d'information : il sera situé au rez-de-chaussée du Centre de congrès et permettra aux participantes et aux participants d'obtenir des informations sur divers sujets. Le bureau d'information peut également orienter les participantes et les participants vers d'autres services, notamment pour les voyages, les services postaux, les soins médicaux et la communication. Les objets perdus peuvent être remis ou récupérés au bureau d'information.

Wi-Fi : le Centre de congrès est doté d'une connexion Wi-Fi.

Eau potable : des fontaines sont installées partout dans le Centre de congrès. Pour que l'ensemble des participants et des participantes puissent boire facilement, les différentes salles seront également équipées de fontaines. Les participants et les participantes pourront remplir la bouteille fournie dans le sac de conférence qui leur sera remis au moment de l'inscription. Pour information, l'eau du robinet est potable dans toutes les villes du pays.

Salle de pause : le Centre de congrès est doté d'une salle de pause destinée à la méditation ou à la prière pour les participants et les participantes qui souhaitent prier, méditer ou se détendre.

Restauration : le déjeuner sera assuré par le pays hôte du lundi 5 février au samedi 10 février. Un café sera disponible au Centre de congrès.

Numéros d'urgence et numéros utiles à Panama

- Centre de congrès : tél : + 507 308 8888
- Police : 104
- Ambulances : 103
- Pompiers : 103
- Service médical : un service médical d'urgence sera ouvert au Centre de congrès pendant la Conférence, de 7 heures à 18 heures les jours où il n'y a pas de sessions en soirée, et jusqu'à 23 heures si des sessions se déroulent en soirée. Les délégués et les déléguées ayant besoin de soins médicaux urgents à l'extérieur du Centre de congrès sont invités à appeler le 911 ou le CRUEM (Centro Regulator de Urgencias y Emergencias Médicas) au : +507 512 9219 ou au +507 6330 5577.

== =